



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019  
N° d'ordre de la délibération : 85  
N° de feuillet : 1/2**

Date de la convocation : 23 OCTOBRE 2019  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 16  
Présents : 09  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 1

Le jeudi 7 novembre 2019 à 10 heures,  
les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués, se sont réunis au  
siège du Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à  
Toulouse, sous la présidence de Monsieur  
Pierre IZARD

**Accord Cadre de titres restaurant**

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD et Raoul RASPEAU.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET, Robert MORANDIN, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Pouvoir : Monsieur Patrick BOUBE donne pouvoir à Monsieur Raoul RASPEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc MENGAUD est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 juillet 2014 portant délégation au Bureau, pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés ».

Vu la délibération du Bureau en date du 26 septembre 2019 par laquelle le SDEHG a décidé l'attribution de titres-restaurant au personnel du SDEHG,

Suite à l'appel d'offres pour la fourniture de titres-restaurant pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois, qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres du 7 novembre 2019 à 9h15 qui choisit l'offre de la Société Natixis Intertitres étant la plus économiquement avantageuse, conformément aux articles R. 2152-1 et suivants du Code de la commande publique ;



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019  
N° d'ordre de la délibération : 85  
N° de feuillet : 2/2

Accord Cadre de titres restaurant

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer l'Accord-Cadre de « Fourniture de titres-restaurant » et tout document y afférent avec la Société Natixis Intertitres.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Résultat du vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0



Le Président

  
Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le